|  |  |
| --- | --- |
|  | Agence fédérale des médicaments et des produits de santéFederaal agentschap voor geneesmiddelen en gezondheidsproductenEurostation II – Place Victor Hortaplein 40/401060 Brussel-Bruxelles  |

Management Support

|  |
| --- |
| **COMITÉ DE TRANSPARENCE 73 – PROCÈS-VERBAL** **11.04.2018**  |

**1. Approbation de l’ordre du jour**

Le contrôle des résultats (février 2018 après contrôle budgétaire) de l'AFMPS est repris dans les points divers.

# *L’ordre du jour est approuvé.*

#

**2. approbation du rapport de la réunion du 14.03.2018**

***Le rapport de la réunion du 14 mars 2018* *est approuvé.***

**3. suivi du point d'action réunion 14.03.2018 : nombre de collaborateurs par niveau**

À la suite de la réunion du 14 mars 2018, une précision a été ajoutée à la présentation relative au tarif, à savoir le nombre d'ETP dans l'enveloppe du personnel par niveau, à l’exceptions des collaborateurs qui sont détachés à l’agence.

Les membres souhaiteraient connaître la vision globale : combien de personnes travaillent à l'AFMPS ? L’Inspecteur des finances indique que, selon la circulaire, un nouveau plan de personnel de l'AFMPS doit être introduit auprès du Budget. Elle souhaite également voir la division entre métier et services de soutien, la marge de recrutement par catégorie (donc le cadre maximum actuel par rapport au théorique) et l'indication du nombre de collaborateurs avec un contrat de détaché.

**4. préparation budget 2019-2020 : présentation high level**

 **A. la base**

L’AFMPS présente les slides que les membres avaient reçus au préalable.

 **b. fonds d’investissement**

Les slides ont été transmis aux membres pendant la réunion. L’AFMPS les parcourt.

**5. planning groupes de travail budgétaires techniques et bilatérales**

Les dates prévues pour les groupes de travail budgétaires techniques et bilatérales s'affichent. Aussi bien la base que le fonds d'investissement seront discutés lors des groupes de travail techniques.

**6. divers**

Le rapportage sur les résultats de l'AFMPS jusqu'à février 2018 est montré. Le rapportage se fait désormais au format « e-BMC », à savoir l'application visant à recueillir des données budgétaires et comptables des services administratifs avec une autonomie comptable et des organismes publics administratifs.